

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023**  
**RÉSOLUTION N° 2023-15**

**Renouvellement du marché des flux bancaires de l'ONF et des découverts associés**

Vu le code forestier, notamment son article D 222-7, aliéna 15 ;

Vu la résolution du Conseil d'administration n° 2020-09 du 16 décembre 2020 fixant le plafond d'emprunt de l'Office national des forêts à 550 M€ ;

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 16 novembre 2023 ;

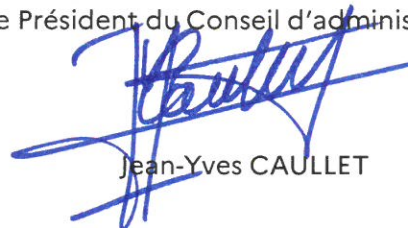
Sur proposition de la directrice générale et après en avoir débattu ;

**Le Conseil d'administration :**

Autorise la directrice générale à signer le marché des flux bancaires et des découverts associés avec les établissements bancaires suivants :

- Lot n° 1 : CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS (sans découvert) ;
- Lot n° 2 : CREDIT COOPERATIF (assorti d'une autorisation de découvert de trente millions d'euros) ;
- Lot n° 3 : BRED (assorti d'une autorisation de découvert de trente millions d'euros) ;

Le Président du Conseil d'administration,

  
Jean-Yves CAULLET